

Annexes du diplôme de l'ENS de Lyon

Annexe 1 : Modalités de validation des activités spécifiques du diplôme de l'ENS de Lyon	2
UE 1 : Journées Interfaces	2
UE 2 : Transitions écologique et sociale	2
UE 3 : Pluridisciplinarité.....	2
UE 4 : Compétences numériques pour la recherche	3
UE 5 : Expérience internationale	3
UE 6 : Certification en anglais	4
Activités complémentaires.....	4
Annexe 2 : Aménagements spécifiques aux doubles cursus et doubles diplômes conventionnés	6
Annexe 3 : Charte du tutorat de l'ENS de Lyon.....	9
Annexe 4 : Année « Projet Grands Corps »	11
Annexe 5 : Année « Projet Long De Recherche » (PLR).....	13

Annexe 1 : Modalités de validation des activités spécifiques du diplôme de l'ENS de Lyon

Les activités listées dans cette annexe sont communes à tous les départements.

UE 1 : Journées Interfaces

4 ECTS. A suivre en première année du diplôme. Les Journées Interfaces sont validées obligatoirement en 1ère année du diplôme selon un programme défini annuellement. Les journées Interfaces permettent de sensibiliser aux enjeux complexes qui traversent nos sociétés de façon interdisciplinaire et originale. La programmation permettra de croiser les regards à travers des conférences, des ateliers, des activités participatives organisés par des enseignants-chercheurs, personnels et associations de l'École et avec des intervenants extérieurs de divers horizons. Les DIP2+M1 sont exemptés des journées interfaces.

UE 2 : Transitions écologique et sociale

3 ECTS. A valider en première année du diplôme.

Conformément aux axes stratégiques de l'ENS de Lyon et aux préconisations ministérielles, les normaliens et les normaliennes valident 3 ECTS d'enseignement Transitions écologique et sociale dont le programme est défini annuellement. Les DIP2+M1 sont exemptés de ces enseignements.

UE 3 : Pluridisciplinarité

8 ECTS minimum

- **Modules partagés du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx) 4 ECTS**
- **Cours Commun du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] – (code CHELSxxx) 4 ECTS**
- **Cours pour non spécialistes (CPNS)– (code CPNS9xxx) 4 ECTS**
Lien vers la liste des CPNS pour l'année en cours : <https://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=5254> Onglet « Cours et inscriptions »
- **Module thématique, au choix 12 ECTS**
 - **Cultures visuelles – (code DMOD1)**
 - **Environnement – (code DMOD2)**

Ces deux modules ont pour trait commun de s'adresser à des petits groupes d'étudiants (autour d'une vingtaine) issus de différents départements, et d'aborder une problématique par un angle clairement pluridisciplinaire. Ils sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes en cours de scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon.

Porté par une équipe pédagogique elle-même pluridisciplinaire, chacun de ces modules se compose d'un cours introductif présentant la problématique étudiée, d'un ou plusieurs cours plus méthodologiques intégrant une dimension d'initiation, voire de formation au numérique, et d'un projet tutoré en petits groupes associant des étudiants de disciplines différentes.

- **Cours d'un autre département** (hors centre des langues et centre des sports). ECTS du cours. *Sous réserve que le ou les enseignants aient donné l'autorisation de suivre leur cours. Ce ou ces cours ne doivent pas être déjà pris en compte pour la validation d'une année de formation (L3, Prémaster, M1 ou M2).*

UE 4 : Compétences numériques pour la recherche

3 ECTS minimum, 9 ECTS maximum.

Les outils numériques pour la recherche sont proposés par chaque département dans le cadre de la formation disciplinaire ou par le centre d'ingénierie documentaire (CID) du département éducation et humanités numériques à Descartes, selon une liste de cours proposée.

- **Rédaction de documents en LaTeX et de supports de présentation orale**
Département de Chimie : **CHID3001**
Département de Physique : **PHYD3001**
Département d'Informatique : **INFD3204**
Département de Mathématiques : **MATD3301**
Département des Sciences de la terre : **STUD3101**
- **Rédaction de documents et de supports de présentation orale en utilisant des outils adaptés (ex : Gimp, Inkscape, OpenOffice, Zotero) 3 ECTS**
Département de Biologie : **BIOD3301**
- **Introduction à l'informatique scientifique 3 ECTS**
Département de Biologie : **BIOD3302**
Département de Chimie : **CHID3002**
Département de Physique : **PHYD3002**
- **Stata, introduction 3 ECTS**
Département d'Économie : **ECOD3101**
- **LaTeX, initiation 3 ECTS**
Département d'Économie : **ECOD3102**

Offre de cours du Centre d'ingénierie documentaire pour l'année en vigueur : Les modalités d'accès et les sessions de validation sont précisées dès la rentrée de septembre sur le site du CID [<http://cid.ens-lyon.fr>]. Un cours fait 12 h (2 h par semaine, sur 6 semaines au total). Un même cours peut être dispensés plusieurs fois dans l'année, sur des créneaux (jours/heures) différents et par des enseignants différents afin de s'adapter au mieux aux emplois du temps des étudiants. Chaque cours valide 3 ECTS. Les cours ont lieu en salle D2-026 (Descartes) toute l'année.

UE 5 : Expérience internationale

12 ECTS minimum, 20 ECTS maximum en cas de séjour long.

L'expérience internationale requiert la validation de 3 mois de mobilité à l'étranger (en jours calendaires) en un ou plusieurs séjours cumulés, dans le cadre d'un séjour de recherche, d'un séjour d'études ou d'un stage en lien avec le projet de formation du normalien ou de la normalienne. Elle est validable tout au long de la scolarité dans le diplôme de l'ENS de Lyon. Pour une mobilité longue supérieure à 3 mois dans le cadre d'un même séjour, tout mois de mobilité supplémentaire compte 4 ECTS par mois, dans la limite de 8 ECTS supplémentaires, soit deux mois.

UE 6 : Certification en anglais

3 ECTS. La certification de langue anglaise est validée par l'obtention du **Cambridge Exam Advanced** niveau C1 du CECRL préparé au sein du Centre des Langues.

Activités complémentaires

Les activités complémentaires permettent de valider les ECTS restants dans la liste des cours et activités proposés.

- **Publication d'un article dans une revue à comité de lecture – (code DPUB) 4 à 6 ECTS.** Modalités de validation : envoyer l'article publié à la directrice ou au directeur de département pour validation. Si l'article est accepté par la revue mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue
- **Publication d'un article de vulgarisation dans une revue ou un site reconnu – (code DPUV). 3 à 5 ECTS.** Modalités de validation : envoyer l'article publié à la directrice ou au directeur de département pour validation. Si l'article est accepté par la revue / le site reconnu mais pas encore publié, joindre le message d'acceptation de la revue / du site.
- **Contribution à un site expert DGESCO – (code DDGE) 4 ECTS.**
Modalités de validation : rédiger et publier une ressource publiée sur un des sites DGESCO de l'école (cf. liste infra). Envoyer le lien de la contribution sur le site DGESCO à la boîte diplôme diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr. La responsable pédagogique du diplôme valide la contribution réalisée, en lien avec le responsable scientifique du site DGESCO.

<https://www.ens-lyon.fr/education/ressources-et-mediation/sites-experts-dgesco>

CultureSciences-Physique est un site expert en physique.

Planet-Terre est un site expert en géologie.

Géoconfluences est un site expert en géographie.

La Clé des langues est un site expert en langues et cultures étrangères (anglais, allemand, arabe, espagnol, italien, la langue dans tous ses états).

SES-ENS est un site expert en sciences économiques et sociales.

- **Communication dans un colloque avec comité scientifique – (code DCOM) 4 ECTS**

Modalités de validation : envoyer au directeur de département pour validation le programme scientifique du colloque mentionnant le nom de l'étudiant, ainsi que le titre de l'intervention.

- **Participation à un « Labo junior » de l'ENS de Lyon – (code DLAB) 4 ECTS**

NB. Les laboratoires juniors sont créés pour une durée de 2 ans par le Conseil scientifique de l'ENS de Lyon. Déclarez-le sur la fiche IP (inscription pédagogique) de l'année universitaire où votre participation prend fin.

- **Tutorat (DEP9314) 6 ECTS**

Le tutorat peut se réaliser dans le cadre des activités en lien avec : les Cordées de la réussite, les associations ENSeigner, émENSip', auprès des étudiants du CPES, du tutorat Médecine-Sciences. Produire un certificat attestant que l'étudiant a effectué au moins 18 h de tutorat dans ce cadre, rédiger un rapport sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience.

- **Construction de ressources pédagogiques – (code DCRP) 3 à 6 ECTS.**
Sur avis du responsable des UE de développement professionnel des parcours FEADéP.

- **Participation à un événement de diffusion des savoirs – (code DEDS) 3 à 6 ECTS**
Il peut s'agir par exemple de la participation à la Fête de la Science, à Invitation à l'Antique, au programme de la Maison des Mathématiques et de l'Informatique, etc.
Rédiger un rapport sur cette activité, et participer à une réunion de retour d'expérience.

- **Cours du Centre de langues de l'ENS de Lyon (<https://www.ens-lyon.fr/formation/departements-et-centres/centre-de-langues>) 3 ou 5 ECTS** selon le niveau de cours de langue choisi

- **Activité physique et sportive encadrée par un enseignant du Centre des Sports (hors week-ends et stages) – (seules les activités sportives codifiées « EPS-9xxx » peuvent être comptabilisées dans les activités complémentaires du diplôme de l'ENS).**

2,5 ECTS par semestre de pratique dans la limite de 5 ECTS au cours de la scolarité du diplôme, validée par le responsable du Centre des Sports. <http://www.ens-lyon.fr/campus/sport>

- **Engagement étudiant 5 ECTS**

L'ENS de Lyon encourage les activités d'engagement de ses étudiants et étudiantes. Leur validation prend la forme d'une rédaction d'un rapport d'activité détaillant les compétences acquises. Il peut s'agir de compétences dans le cadre de leur activité, des compétences en enseignement, pilotage d'une structure, encadrement, gestion administrative et/ou financière, recherche de financements, organisation d'événements ou sur le fonctionnement institutionnel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La commission « Engagement étudiant » se réunit une fois par an. Elle émet un avis sur les compétences acquises, transmis au jury du diplôme de l'ENS de Lyon pour validation.

- **Stage individuel optionnel – (code DSTA) 2 à 8 ECTS maximum (à titre indicatif, 4 ECTS correspondent à un mois de stage).**

Le stage individuel optionnel peut être réalisé dans un laboratoire de recherche, une entreprise, une association, ou une institution à mission pédagogique. Il s'agit d'un stage en plus de celui requis en master. Il est validé uniquement dans le diplôme de l'ENS de Lyon. La validation du stage est faite par le directeur ou la directrice de département, sur la base d'une convention de stage signée en amont.

- **Diplôme universitaire en sus d'une année de formation générale – (code DPLU) 20 ECTS**

Préparer et valider un L3, M1 ou M2 inscrit dans un plan d'études validé par le directeur ou la directrice de département et la Vice-Présidence aux Études. Il faudra fournir au bureau du diplôme diplome.ens-lyon@ens-lyon.fr l'attestation de réussite du diplôme validé.

- **Activités au choix dans votre département disciplinaire**

ECTS du cours choisi. Voir liste des activités proposés dans l'annexe spécifique au département.

Les seuls cours validables dans les activités spécifiques du diplôme de l'ENS de Lyon sont les cours de l'ENS de Lyon, du CHELS ou les cours validés dans le cadre d'un partenariat international conventionné avec l'ENS de Lyon, à l'exception des cours validés au titre de la composante 1.

Annexe 2 : Aménagements spécifiques aux doubles cursus et doubles diplômes conventionnés

Les doubles cursus sont des parcours exigeants suivis dans le cadre d'accords liant l'ENS de Lyon avec des établissements partenaires. L'exigence de ces parcours rend nécessaire de prévoir des aménagements aux règles de validation du diplôme de l'ENS de Lyon, qui prennent en compte les spécificités de chaque double cursus. Dans le cadre de la première composante de formation générale, chaque année est créditée. Les aménagements suivants sont prévus uniquement sur la deuxième composante des activités spécifiques au diplôme (50 ECTS).

Double cursus École Centrale de Lyon / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'École centrale de Lyon :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'ENSG :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus École des Mines ParisTech / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'École des Mines ParisTech :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Ecole des Ponts ParisTech / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'Ecole des Ponts ParisTech :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon au cours du 2^{ème} semestre de leur 2^{ème} année au sein de l'établissement partenaire
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Télécom Paris / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé au moins les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à Télécom Paris :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'EPFL :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon,
- Validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Médecine-Sciences / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les étudiants et étudiantes entrant dans le double cursus Médecine-Sciences :

- Durée de 5 ans (à l'exception des étudiants de pharmacie n'effectuant pas de thèse précoce, pour lesquels la durée est de 4 ans) : jusqu'à la fin du doctorat en cas de thèse précoce, jusqu'à la fin du deuxième cycle d'études sinon ;
- Dispense des 3 mois de séjour à l'étranger ;
- Dispense de l'UE Pluridisciplinarité ;
- Validation de la 3^{ème} année d'études suivie en parallèle de la L3 constitutive de la première année du diplôme, valant 60 ECTS ;
- Dispense d'un des trois rapports de stages requis.

Double cursus VetAgro Sup Lyon / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé la première année à l'ENS de Lyon :

- Dispense des 3 mois de séjour à l'étranger ;
- Dispense d'un des trois rapports de stages requis ;

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Formation complémentaire ENSTA / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les trois premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus ENSAE / Diplôme de l'ENS de Lyon

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Pour les étudiants et les étudiantes ayant validé les deux premières années à l'ENSAE :

- Admission en 3^{ème} année du diplôme de l'ENS de Lyon
- Deux ans de scolarité dans le diplôme de l'ENS dont la validation d'un Master, dont un M2 orienté vers la recherche,
- Validation de la certification en anglais, de l'expérience internationale et de 10 ECTS d'activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Franco-Allemand (Université de Fribourg)

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé la première année à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus PoliMi (Politecnico di Milano)

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Double cursus Trinity College, Université de Cambridge

Pour les normaliens et normaliennes ayant validé les deux premières années à l'ENS de Lyon :

- Dispense de 10 ECTS sur les activités complémentaires requis pour la validation du diplôme de l'ENS de Lyon.

Cursus spécifique des normaliennes et normaliens élèves primo-entrants en Histoire de l'Art

Aménagement particulier pour les normaliens et normaliennes élèves ayant intégrés l'ENS de Lyon en spécialité Histoire de l'art et poursuivant leur cursus dans cette spécialité dans le parcours conventionné avec l'ENS PSL : dispense des 20 ECTS complémentaires sur les 50 ECTS d'activités spécifiques à valider.

Annexe 3 : Charte du tutorat de l'ENS de Lyon

Entre les soussigné·e·s :

Étudiant·e de l'ENS de Lyon

ci-après désigné·e par la personne tutorée

ET

Le tuteur ou la tutrice

ci-après désigné·e par la personne tutrice

Art 1 : Chaque étudiant·e entrant à l'ENS au département de se voit affecter comme personne tutrice un membre de l'équipe pédagogique du département. Généralement (sauf départ, changement de statut, séjour long à l'étranger, etc., de la personne tutrice), celle-ci suit la personne tutorée pendant toute la durée de son parcours à l'ENS.

Art 2 : La personne tutrice est l'interlocutrice privilégiée de la personne tutorée au sein du département pour tous les points concernant son cursus, ses questionnements, ses rapports au département, la vie à l'ENS, ses difficultés. Si nécessaire, elle l'oriente vers une personne mieux à même de répondre à la question posée.

Art 3 : La teneur des échanges entre les personnes tutrice et tutorée, lorsqu'elle va au-delà des discussions de pédagogie et de scolarité portant sur les choix de cours et de stage, est confidentielle. Avant d'en communiquer le contenu à la direction du département ou toute autre personne, la personne tutrice doit demander l'autorisation à la personne tutorée.

Art 4 : Une personne tutorée peut demander à changer de tuteur auprès de la direction du département, qui accède à sa demande dans la limite des possibilités. La personne tutorée n'a pas à motiver sa demande.

Art 5 : Une personne tutrice peut, sur demande motivée à la direction du département, demander à ne plus avoir la responsabilité d'une personne tutorée particulière. La direction du département accède à sa demande dans la limite des possibilités.

Art 6 : La personne tutrice se rend disponible pour la personne tutorée et lui propose sur simple demande un rendez-vous dans un délai d'une semaine ; dans le cas où cela n'est pas possible, elle peut proposer un entretien

téléphonique ou orienter ponctuellement vers une autre personne tutrice.

Art 7 : Le suivi pédagogique implique un minimum de 3 rencontres annuelles : une au début de chaque semestre et une à la fin de l'année (pour la préparation du plan d'étude de l'année universitaire suivante).

Art 8 : Ces rencontres, et toutes les autres nécessaires, sont de préférence à l'initiative de la personne tutorée.

Art 9 : Si la personne tutorée ne répond pas à une proposition de rencontre de la personne tutrice, celle-ci le signale à la direction du département.

Art 10 : Dans le cas où la personne tutorée suit des études hors de Lyon, les entretiens peuvent avoir lieu par téléphone ou par visioconférence.

Fait en deux exemplaires à Lyon le :

La personne tutrice

L'étudiant·e / la personne tutorée

Annexe 4 : Année « Projet Grands Corps »

DESCRIPTION

L'année « Projet Grands Corps » est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Elle prend place en quatrième année du diplôme.

Le « Projet Grands Corps » est l'aboutissement d'un parcours de préparation aux concours des Grands Corps Techniques de l'État (Armement, INSEE, Mines, Ponts), parcours généralement commencé au cours de la deuxième année de scolarité et construit en lien avec le chargé de mission « Grands Corps ».

Le nombre de places à ces concours étant très limité, l'accès à cette année de formation fait l'objet d'un *numerus clausus* : au plus dix normaliens ou normaliennes par an peuvent s'inscrire dans ce cadre. Une commission présidée par la ou le vice-président aux Études et constituée des vice-présidents « Formation et carrières en LSH », « Formation et carrières en SEE » et du ou de la chargée de mission « Grands Corps » examine en juin de chaque année universitaire les candidatures présentées sous couvert des directeurs et directrices de département.

L'année « Projet Grands Corps » combine deux expériences professionnelles.

- La première permet au normalien ou à la normalienne de s'engager dans une expérience de longue durée l'amenant à se confronter aux problématiques gérées par le corps visé, et peut se dérouler soit dans une administration publique, soit dans une entreprise. Cette expérience prend naturellement place au premier semestre de l'année « Projet Grands Corps », pour permettre au normalien ou à la normalienne d'en mûrir les leçons dans le cadre de la préparation finale de sa candidature ;
- La seconde, en lien avec l'identité de l'ENS de Lyon, est un stage de recherche dans la discipline de spécialité du normalien ou de la normalienne ; ce stage peut prendre place dans un laboratoire académique, dans un service ayant une mission de recherche d'un organisme public, ou dans un laboratoire de R&D du secteur privé.

Chaque stage est d'une durée minimale de 4 mois, sans qu'un des deux puisse excéder 6 mois. Au moins cinq mois sont effectués hors du site Lyon-St-Etienne. Enfin, les deux stages doivent s'effectuer dans des organismes d'accueil distincts.

FORMATION ASSOCIEE

Ces expériences professionnalisantes sont complétées par une formation d'au moins 50h. Cette formation est construite par le normalien ou la normalienne, en cohérence avec sa démarche de préparation individuelle aux concours des Grands Corps Techniques d'Etat. Elle s'appuie sur des enseignements extérieurs au site de Lyon-St-Etienne et fait l'objet d'un échange avec la ou le chargé de mission « Grands Corps ».

Les 150h de formation restantes sont constituées

- d'échanges réguliers avec le tuteur ou la tutrice et le chargé de mission « Grands Corps » ainsi, lors du stage de recherche, qu'avec le ou la responsable PLR du département concerné,
- des diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages et décrites dans la suite.

Le normalien ou la normalienne doit produire à l'issue de ce cursus des attestations d'assiduité. Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi. **Le constat du suivi des 50h de formation conditionne la validation de l'année.**

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET GRANDS CORPS »

La validation de l'année PGC suppose la validation des divers éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h, chacun des deux stages ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h : Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité. L'organisme responsable de la formation suivie doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien ou à la normalienne concernée.

Évaluation du stage en administration ou en entreprise : Le stage effectué en administration ou en entreprise fait l'objet d'un rapport présentant les activités et missions effectuées, tout en développant une réflexion sur l'apport du stage en lien avec les missions exercées au sein du Grand Corps Technique concerné. Ce rapport est complété par une soutenance orale. Les deux éléments sont évalués par un jury réuni par le chargé de mission « Grands Corps ».

Évaluation du stage de recherche : Les modalités d'évaluation du stage de recherche de l'année « Projet Grands Corps » au sein du département d'appartenance sont les mêmes que les modalités d'évaluation des stages de recherche de l'année « Projet Long de Recherche ». On renvoie à l'annexe spécifique des départements pour la description de ces dernières.

Annexe 5 : Année « Projet Long De Recherche » (PLR)

DESCRIPTION

Le projet long de recherche est une formation constitutive d'une année du diplôme de l'ENS de Lyon. Il prend le plus souvent place en quatrième année du diplôme, mais peut parfois intervenir en troisième année.

Le projet long de recherche constitue une formation approfondie à la recherche. Il se compose de plusieurs expériences longues pouvant revêtir la forme de stages ou de séjours de recherche, ainsi que d'un volume minimal de 200 h de formation, dont 50 h au moins en présentiel.

Expériences de recherche

Le projet long de recherche comporte au moins deux stages ou séjours de recherche, qui, en conformité avec la loi, doivent être effectués dans deux organismes différents et deux laboratoires de recherche ou environnements de recherche différents. L'ensemble des stages est d'une durée totale d'au moins 8 mois, parmi lesquels au moins 5 sont effectués hors du site Lyon-Saint-Etienne. La mobilité internationale est fortement encouragée.

Les stages ou séjours de recherche font l'objet d'une restitution et d'une évaluation par le département d'appartenance du normalien.

Formation associée

L'ENS de Lyon organise chaque année un cycle de formation de 50h en présence des étudiants au mois de septembre. Cette formation est l'occasion d'aborder des thèmes peu présents dans les formations disciplinaires, en lien avec l'exercice des métiers de la recherche ou permettant de porter un regard réflexif sur ces derniers. Ce cycle se compose d'un cours long de 25h et de plusieurs interventions plus courtes. L'inscription à une partie du cycle impose, au minimum, l'inscription au cours long de 25h.

Le normalien ou la normalienne peut également opter pour le suivi d'une formation extérieure pour tout ou partie des 50h en présentiel. Sont alors validables dans une telle formation :

- les cours de niveau master suivis dans l'un des organismes de tutelle du laboratoire d'accueil, si ce dernier se situe hors du site de Lyon-Saint-Etienne.
- les séminaires de recherche suivis au sein du laboratoire d'accueil.
- les écoles « d'été » suivies entre juillet de l'année précédant le projet long de recherche et avril de l'année du projet long de recherche.

Les 150h restantes sont constituées d'échanges réguliers avec le tuteur et/ou le responsable PLR du département, ainsi que de diverses activités relevant de la formation, effectuées pendant la durée des stages ou séjours de recherche. Ces activités donnent lieu à des productions qui sont décrites dans les livrets par département et servent de base à l'évaluation.

Le constat du suivi des 50h de formation en présentiel conditionne la validation de l'année.

Convention de stage

Les conventions de stage établies au titre de l'année « projet long de recherche » décrivent le cursus de 50h qui sera suivi. Dans le cas où le normalien souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », un contrat pédagogique est annexé à la convention de stage, décrivant les enseignements suivis au sein de l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil s'engage à contrôler l'assiduité de l'étudiant et à délivrer une attestation.

Aucune convention n'est établie, et donc aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans description du cursus de 50h suivi.

Séjour de recherche

Dans le cadre d'un séjour de recherche ne revêtant pas la forme d'un stage (par exemple, séjour dans un fonds documentaire), si le normalien ou la normalienne souhaite utiliser la modalité « formation extérieure », il ou elle conclut un contrat pédagogique avec l'ENS de Lyon dans lequel il décrit la liste des 50h qu'il a l'intention de suivre.

SUIVI ET EVALUATION DE L'ANNEE « PROJET LONG DE RECHERCHE »

La validation de l'année PLR suppose la validation des deux éléments qui la constituent, à savoir la formation de 50h en présentiel, et les stages ou séjours de recherche ainsi que les 150h de formation restantes.

Validation de la formation de 50h en présentiel

Cette formation est validée sur la base du constat de l'assiduité.

Dans le cas de formations extérieures, l'organisme responsable de la formation suivie (ou, en cas de séjour de recherche, la personne responsable de l'activité suivie) doit délivrer un certificat d'assiduité au normalien ou à la normalienne concerné(e).

Évaluation des 150h restantes et des stages ou séjours de recherche

L'évaluation des heures de formation et des stages de PLR n'est sanctionnée ni par une note ni par un classement.

Chaque normalien ou normalienne en PLR doit être suivi par une enseignante ou un enseignant référent, choisi parmi les enseignants-chercheurs titulaires ou les chercheurs CNRS rattachés à son département. Ce rôle de référent revient a priori au (à l'un des) référent(s) PLR identifié(s) dans chaque département en début d'année universitaire, ou bien au tuteur ou à la tutrice de la personne concernée par le PLR, le cas échéant (se renseigner auprès de la direction du département).

Le rôle du référent ou de la référente est non seulement d'accompagner la préparation et la réalisation de l'année de PLR, mais aussi de l'évaluer. Le suivi du PLR implique de s'assurer que celui-ci s'effectue dans un cadre administratif conforme aux attendus et d'accompagner les normaliennes et normaliens tout au long de l'année de PLR en s'assurant que leurs stages ou séjours de recherche se déroulent dans de bonnes conditions.

Le détail des modalités de validation des 150h et des stages/séjours de recherche constituant l'année PLR est décrit dans chaque livret du département.